

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/31/345

S/12237

23 novembre 1976

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente et unième session
Point 29 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente et unième année

Note verbale datée du 22 novembre 1976, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Le représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, confirmant l'entretien qu'il a eu avec lui le samedi 20 novembre 1976, a l'honneur de lui faire connaître que le Gouvernement de la République arabe syrienne a décidé d'approuver la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour une nouvelle période de six mois.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne a publié au sujet de cette décision la déclaration ci-jointe, et le représentant permanent serait reconnaissant au Secrétaire général de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 20 de l'ordre du jour, et comme document officiel du Conseil de sécurité.

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement de la République arabe syrienne

Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) expire à la fin du mois. Répondant aux appels que lui lancaient des Etats amis et épris de paix et comme suite aux efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la Syrie a accepté, les années précédentes, le renouvellement du mandat de la Force, l'objectif étant alors de permettre aux efforts déployés sur le plan international de réaliser un véritable progrès sur la voie de la paix. Ce progrès, toutefois, ne s'est pas matérialisé, en raison du refus obstiné d'Israël d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Cette situation a ramené dans la région l'état de "ni guerre-ni paix" et a placé le Moyen-Orient à la croisée des chemins, augmentant ainsi les tensions et diminuant les possibilités de parvenir à une paix juste et durable, avec tous les risques que cela entraîne d'une explosion mettant en danger la paix et la sécurité internationales. Malgré ces conditions, créées par l'intransigeance d'Israël, les efforts se poursuivent toujours à l'échelon international en vue d'aboutir à une solution globale du conflit au Moyen-Orient. La Syrie a le plus souvent répondu favorablement à ces efforts, donnant ainsi à la communauté internationale plus de possibilités de les intensifier pour commencer à édifier une paix juste et permanente, fondée sur un retrait complet de tous les territoires arabes occupés et assurant les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Il faut espérer que les occasions ainsi offertes ne seront pas perdues, car les pays arabes qui ont, à maintes reprises, prouvé leur désir d'aboutir à une paix juste ne peuvent, en attendant, demeurer silencieux tandis qu'Israël continue à défier la volonté des Nations Unies et à priver le peuple arabe de Palestine de ses droits, affirmés dans de nombreuses résolutions et de nombreux documents de l'Organisation des Nations Unies, dont le dernier en date est la déclaration unanime a/, adoptée il y a quelques jours, par laquelle le Conseil de sécurité a dénoncé vigoureusement les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés et a déclaré qu'elles constituaient un obstacle à la paix.

La République arabe syrienne, partant d'une position de principe et fidèle à l'idée de donner aux efforts internationaux une chance d'aboutir à une paix juste et durable, fondée sur les principes susmentionnés, a décidé de renouveler le mandat de la FNUOD pour une nouvelle période de six mois, prouvant ainsi une fois encore qu'elle a conscience de ses responsabilités nationales et internationales, espérant que cette fois-ci, la communauté internationale assumera sa responsabilité et empêchera Israël de continuer à saper les chances de paix, à violer la Charte des Nations Unies et à défier l'Organisation des Nations Unies et ses résolutions sur la question de Palestine et le problème du Moyen-Orient. Toutefois, la Syrie ne peut, en attendant, accepter - et elle est à cet égard totalement solidaire des autres Etats arabes - qu'Israël occupe indéfiniment les territoires arabes et persiste à priver le peuple palestinien de ses droits.